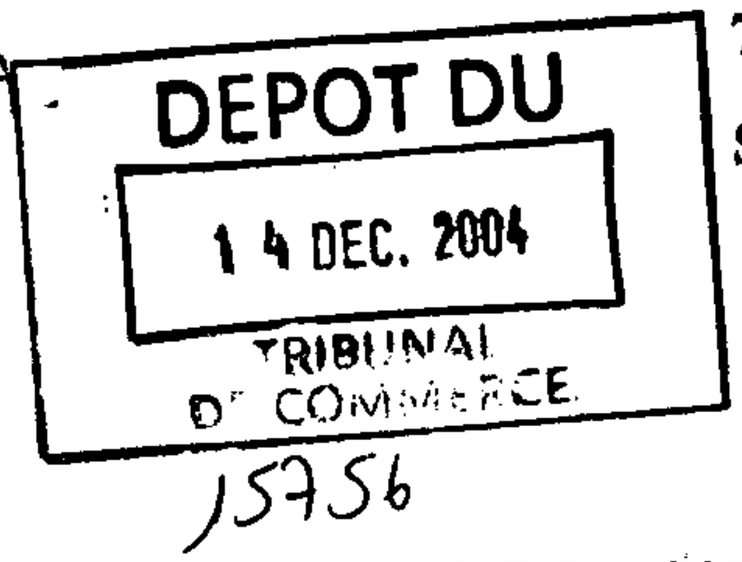
S.A. AB'6

Capital : 76225 €

PG du 30/06/04

Siège social : 5, rue Langevin

bcf



78130 LES MUREAUX

Siret 394 394 860 00057

APE 711 Z

15756

94B1006

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2004

Le 30 juin 2004 à 17 h 00.

Les actionnaires de la Société AB'6, Société Anonyme au capital de 76225 € divisé en 5 000 actions de 15.25 € chacune, dont le siège social est sis à LES MUREAUX (78130), 5 rue Langevin, immatriculée au RCS de Versailles sous le N° 394 394 860 00057 se sont réunis au siège social sur convocation du Président du Conseil d'Administration par lettres recommandées ou remises en mains propres.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MELEIRO Raymond en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur SOLANO Jacky, actionnaire, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Madame MELEIRO Valérie, actionnaire, présente est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote ,l'assemblée peut donc valablement délibérer.

EST ABSENT EXCUSE : Monsieur De BEAUREPAIRE Daniel, Commissaire aux Comptes de la société, convoqué par lettre recommandée avec avis de réception.

EST ABSENT NON EXCUSE : Madame HERTZ Janine, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

EST ABSENT NON EXCUSE : Madame LAMBERT Dominique, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ainsi que l'accusé de réception recommandé ;
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Les listes des actionnaires arrêtées lors de la délibération du Conseil d'Administration du 7 mai 2002 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration,

2. Rapport du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
4\ Quitus aux Administrateurs, nomination d'un nouvel administrateur,
5 Affectation des résultats,
6 Pouvoirs pour les formalités.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et les résultats de cette activité.
Il donne ensuite connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq exercices précédents.

Puis il est fait lecture :

- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,

Monsieur le Président déclare ensuite la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- La lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- Et la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,

Approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblé donne aux Administrateurs et au Président quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de **451 €**
.l'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit la somme de **451 €** au compte REPPORT A NOUVEAU, lequel se trouvera ainsi ramené de 146868 € à 147319€.
Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Valérie MELEIRO de son mandat d'administrateur à compter du 15 janvier 2004.
Afin de conserver un nombre d'administrateurs supérieur au minimum légal (3), Monsieur le Président donne lecture de la lettre de candidature d'un postulant et met à disposition de l'Assemblée cette lettre, accompagnée de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation.
Candidat déclaré :
Monsieur Jean-Louis BORGEOT demeurant 6 allée Jean Fourcade 78130 LES MUREAUX

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la nomination du postulant désigné ci-dessus et précise que son mandat expirera à l'issue de l'approbation, par l'Assemblée Générale, des comptes de l'exercice 2005. Date limite 30 juin 2006.

L'insertion de l'avis, à été demandé au journal La Semaine de l'Ile de France, journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social.

Les locaux occupés par la société ne sont plus adaptés en regard du développement de l'activité courte durée, de l'insécurité des locaux et du parc de stationnement !
En conséquence, mandat est donné à Monsieur le Président pour engager toutes démarches nécessaires à l'obtention de locaux adaptés et au transfert du siège social.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire toute publicité ou formalité prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

PRESIDENT	*SECRETAIRE*	*SCRUTATEUR*
R. MELEIRO	*V. MELEIRO*	*J. SOLANO*

Certifié conforme à l'original.
pour AB'6 SA.

AB'6
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 Ft
Z.I. - 5, Rue LANGEVIN
78130 LES MUREAUX
Tél. 01 30 99 61 61
SIRET 954 394 860 00057 - APE 711Z